

Commune de Saint-Gilles
Service de l'Urbanisme
Madame Catherine Morenville
Échevine de l'Urbanisme
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 23/04/2026

N/Réf. SGL20522_758_PU
Gest. : MB/CD
V/Réf. : PU2026-32
Corr: Ducarme Chloé
NOVA : 13/PU/2022939

SAINT-GILLES. Chaussée d'Alseberg, 103
(= partiellement en zone de protection de l' Ancienne boucherie située au n. 108 de la même rue)
PERMIS D'URBANISME: modifier la répartition des logements, les aménagements intérieurs avec travaux structurels, le volume et la façade
Demande de la Commune du : 01/04/2026

Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

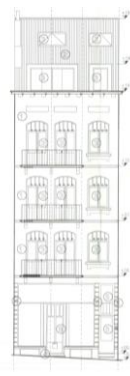
En réponse à votre courrier du 01/04/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 22/04/2026, concernant la demande sous rubrique.



Vue de l'immeuble (flèche bleue) et de la boucherie classée (rose). ©Google Street View



Photo de l'immeuble.



Élévation avant. Situation de droit. Extrait du dossier.



Élévation avant. Situation de fait. Extrait du dossier.

L'installation de lucarnes en versant de toiture avant et arrière a été autorisée par un permis d'urbanisme délivré en 2004, qui établit la situation de droit. La CRMS ne s'était pas prononcée sur ce permis— l'ancienne boucherie sise au n°108 de la rue n'étant alors pas encore classée. La demande porte sur la régularisation des lucarnes existantes, qui ont été réalisées différemment de celles prévues dans le permis délivré, ainsi que sur divers travaux intérieurs et en façade arrière.

La CRMS ne formule pas de remarque sur la régularisation des présentes lucarnes. Cependant, en façade à rue, la CRMS constate que les châssis actuels en PVC bleu ne sont pas conformes à la situation de droit, laquelle prévoit des châssis en bois peint en blanc, avec petits bois dans les impostes. Elle recommande dès lors de se conformer à cette situation de droit. Les interventions intérieures et en façade arrière relèvent davantage d'une analyse d'ordre urbanistique que patrimoniale.

Veillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président